

LE PUY EN VELAY le 31 JANVIER 2022,

## Compte rendu du CTL du 26 janvier 2022 2ème convocation

Du fait des consignes sanitaires en vigueur ce jour, ce CTL s'est tenu en visioconférence.

La 1ere convocation avait été boycottée par l'ensemble des représentants des personnels.

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- 1 – Volet emplois PLF 2022 (pour avis)
- 2 – Questions diverses

En préambule, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le Président,*

*Depuis bientôt 2 ans, nous connaissons une crise sanitaire sans précédent, qui met à mal nos habitudes de vie, nos conditions de travail, notre système hospitalier, notre économie...*

*Dans ce contexte anxiogène, les agents de la DGFIP n'ont eu de cesse et comme toujours, d'accomplir avec professionnalisme et un engagement sans faille leurs missions de service public et ce...ce malgré des fermetures et restructurations incessantes.*

*Ce fameux NRP, présenté aussi bien par vous, que par la Direction Générale, comme un pas de géant vers la modernisation de notre administration, comme un renouveau du service public, en implantant soi-disant au plus près des citoyens des structures publiques élargies, qui permettait d'avoir à porter de main l'ensemble des organismes publics... La réalité est tout autre. Quelques permanences par-ci, par-là.... Histoire de dire que l'on est « présent ». Mais ne nous y trompons pas, vous savez aussi bien que nous, que l'objectif n'est pas de renforcer le service public mais seulement de supprimer des postes. D'ailleurs, vous nous avez bien expliqué, lors des derniers CTL, qu'il fallait que les contribuables se déshabituent à venir nous voir. C'est donc bien que l'intérêt n'est plus dans l'accueil et le*

*service rendu au public, mais dans la gestion à la baisse des comptes publics, et se faisant dans la suppression encore et toujours de postes.*

*Et pour montrer au « saint siège » que vous êtes un bon élève, vous décidez d'accélérer le calendrier pour passer toutes les restructurations au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce avec un optimisme béa, ignorant nos avertissements, qui aujourd'hui s'avèrent justes.*

*Après avoir lessivé totalement le service logistique et la CID dans des déménagements incessants, c'est maintenant au tour des agents (en service) de payer l'impréparation et la précipitation.*

*Ce que vous feignez de voir, c'est qu'en agissant de la sorte, vous ne montrez pas de considération pour vos agents. Au contraire, vous les mettez sciemment en difficulté, augmentant ainsi leur mal-être.*

*Et pour couronner le tout, nous allons devoir faire cette année avec un poste en moins. Là où ne nous pouvons plus, dans aucun service, se passer du moindre poste.*

*Un emploi sur notre département, plus de 1500 nationalement. Presque 4000 sur les deux années de crise sanitaire ! Et plus de 12000 postes en 6 ans.*

*Voilà la triste réalité du contrat d'objectifs et de moyens cher au Directeur Général qui, comme ses prédécesseurs, condamne notre administration à la peine perpétuelle des suppressions de postes.*

*Ces dernières mettent en difficulté l'ensemble des services, créent des dysfonctionnements, des tensions... Alors que pourtant la crise sanitaire met en évidence l'importance stratégique pour L'État, de la DGFIP pour accompagner, par les dispositifs mis en place dans l'urgence, les entreprises et les usagers en général durant cette période.*

*Parallèlement aux suppressions de postes, pour exécuter les missions, vous recrutez des contractuels, des volontaires du service civique, des apprentis, des vacataires.*

**FO-DGFIP** continuera à combattre inlassablement la loi de transformation de la Fonction Publique qui permet le recrutement massif de contractuels et concourt à la destruction du statut et des droits des agents !

**FO-DGFIP 43** réitère son opposition au NRP qui est un véritable démantèlement du réseau de la DGFIP et un abandon programmé et progressif de la plupart de nos missions. Missions qui jusqu'à présent étaient exercées avec méthode et rigueur par les agents au service de l'ensemble de la population sur n'importe quel territoire où elle se trouve et qui étaient gages de neutralité de la Fonction Publique d'Etat.

**FO-DGFIP 43** exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP et le retrait immédiat du NRP.

En réponse à nos déclarations le directeur nous confirme que janvier est « chaotique », que la crise sanitaire n'explique pas tout mais que l'ensemble des opérations se sont bien réalisées sur le plan technique. De plus il indique que « personne ne doit être en situation d'échec et qu'on ne demande pas l'impossible ».

Les représentants ont dénoncé ce satisfecit et rappelé la situation sur le terrain décrite dans notre déclaration liminaire.

## Point 1 Volet emplois PLF 2022 :

La direction présente les méthodes utilisées pour atteindre les 1506 emplois supprimés à la DGFIP et sa déclinaison départementale.

Le TAGERFIP (tableau de gestion des emplois de référence des Finances Publiques) est « l'outil » utilisé pour arriver à cet objectif –que **FO-DGFIP 43** dénonce depuis sa mise en place. Le détail pour notre département est le suivant :

- au titre du correctif « charge et enjeux » (ce correctif est le seul qui vise à prendre en compte la charge de travail) : **+ 3,4**
- au titre du correctif « environnemental » (ce correctif vise à prendre en compte « les difficultés auxquelles sont confrontés les publics entrant en contact avec les services : **- 1,9**
- au titre des transferts de charges consécutives au transfert d'activité des taxes gérées par la DGDDI vers notre direction (SIE) : **+ 2**
- au titre du correctif « relocalisation de la vacance » ; ce correctif est une nouveauté qui a pour but de « niveler les vacances d'emplois sur le territoire » **FO-DGFIP 43** considère qu'il serait préférable de nommer des agents sur les postes vacants plutôt que d'organiser une usine à gaz visant gommer les inégalités entre département sur le sujet des postes vacants. Si l'on est capable de compter les chaises vides on devrait être capable de les combler par un recrutement suffisant: **+1**
- et enfin du correctif proportionnel qui n'est rien d'autre qu'un « coup de rabet » général pour atteindre les suppressions exigées par les décideurs soit, pour le département : **- 5,7**

En définitive le département perd un emploi en 2022. Ce chiffre d'apparence modeste est de fait – 3 car 2 emplois sont transférés au titre des taxes gérées par la DGDDI (direction générale des douanes et des droits indirects) vers notre direction. En conclusion les charges de travail évoluent à la hausse et l'effectif départemental se réduit encore.

La suppression d'emploi concerne un emploi de catégorie C. La direction positionne celle-ci sur un emploi de l'équipe de renfort.

L'ensemble des représentants vote contre le volet emploi PLF 2022.

Voici la situation détaillée par site et catégorie :

SITUATION 2022	A +	A	B	C	TOTAL
DIRECTION	18	21	16	6	61
EMR	0	0	6	0	6
PUC	1	8	6	0	15
CIFonciers	1	2	11	8	22
SIP LE PUY	1	2	13	15	31
SIE	1	2	21	9	33
SIP BRIOUDE	1	1	11	7	20
SGC Langeac	1	1	3	3	8
SGC Yssingeaux	1	1	5	2	9
SGC BRIOUDE	1	1	4	4	10
SGC LE PUY	1	3	15	11	30
SGC Monistrol	1	1	5	4	11
Trésorerie Hosp.	1	1	7	2	11
SPFE	1	1	11	9	22
PRS	1	1	2	0	4
TOTAL	31	46	136	80	293

Questions diverses:

- point sur les ruptures conventionnelles : 2 dossiers ont été validés : 1 agent B et 1 agent A+\*

- annuaire sur Ulysse 43 : ce dernier n'a pas pu être fait avant. Un gros travail de récupération de données a été fait par la Direction et ils attendaient d'avoir toutes les informations pour une mise en ligne sur le site de la Haute-Loire

**FO-DGFIP 43** a appuyé le fait que cela aurait pu être anticipé et une ébauche aurait pu être présente en janvier .

Les représentants Force Ouvrière : Robert GAGNE, Philippe SAGNARD, titulaires - Stéphanie BENOIT, Jérémy FOLL, experts

### Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

**BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie hospitalière ou à Philippe SAGNARD, SGC du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*